

L'an deux mil neuf, le trente et un mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2009

Présents : Mme LEMAITRE, M. DECAUX, M. DELMOTTE, Mme THILLIER, M. CHALENCON, Mme PRUNIER, M. MINGAT, Mme BIDAUT, Mme MANZI, M. BOURDIAUX, M. SEGUIN, M. JOURNEAU, M. LEGRAND, M. GATEAU, M. GOBET, M. REGNAULT, M. ADOUE, Mme ROPITEAU.

Nombre de membres :

Présents : 19

En exercice : 19

Votants : 19

Mme MANZI a été élue secrétaire de séance.

Avant le début de la séance Madame Le Maire, demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir avoir une pensée pour Jean-François GRAVELAT ancien agent communal décédé le 03 mars 2009, ainsi que pour toute sa famille.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 17 février 2009
- 2) Rapport des commissions
- 3) Compte Administratif 2008 Budget Commune
- 4) Affectation des résultats Budget Commune
- 5) Compte Administratif 2008 Budget Assainissement
- 6) Affectation des résultats Budget Assainissement
- 7) Comptes de gestion du receveur municipal
- 8) Vote des subventions 2009
- 9) Crédits 2009 pour les enfants scolarisés à Urzy
- 10) Adoption des tableaux d'amortissements budget commune
- 11) Adoption des tableaux d'amortissements budget assainissement
- 12) Vote des Quatre taxes
- 13) Budget Primitif 2009 Commune
- 14) Dossier demande de subvention Dotation Globale d'Equipement réfection des cours des écoles
- 15) Tarif de l'assainissement 2009
- 16) Budget Primitif 2009 Assainissement
- 17) Dossier demande de subvention Dotation Globale d'Equipement Cuve chlorure ferrique
- 18) Groupement de Commandes de fournitures
- 19) Versement anticipé du FCTVA dans le cadre du plan de relance de l'économie
- 20) Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade
- 21) Informations diverses

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2009

Le procès verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité, Madame le Maire demande juste que soit rajouté « Commission du Personnel » dans le rapport des Commissions.

2) RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission écoles et affaires sociales

Présents: Huguette JUDAS, Isabelle THILLIER, Nathalie PRUNIER et Jean-Pierre GATEAU

Rapporteurs: Ecoles : Isabelle THILLIER – Affaires sociales : Jean-Pierre GATEAU

I.Ecoles

1. Fermeture de classe

Annonce de la fermeture de la classe de maternelle .Nous attendons la prochaine visite de monsieur Joly (inspecteur) prévue avec Madame BONNET, directrice de l'école maternelle pour revoir la situation au niveau des effectifs.

école	2009/2010	2010/2011
maternelle	54 élèves	
primaire	94 élèves	102élèves

2. Les cours

Des travaux de réfection des deux cours (maternelle et primaire) sont envisagés : terrassement et enrobés, bordures, dessouchages d'arbres, clôtures refaites, escalier cour primaire enlevé car dangereux. Le coût selon devis serait de 62 000 euros. Une subvention de 30% à 40% peut-être accordée ce qui ferait une dépense pour la commune de 42 000 euros environ.

3. Futurs achats

Vidéo projecteur en primaire 800 €

Achat de tables et chaises (CP et grande section maternelle) 2500 €

Evier + sous évier pour la cantine

Ordinateur : Un changement de deux ordinateurs de la mairie est prévu (achat d'environ 800 euros). Ces derniers seront déployés aux écoles.

4 .Coopérative scolaire

école	2007/2008	2008/2009
maternelle	208 euro	212 euro
primaire	364 euro	371 euro

Cela correspond à une augmentation de 2%

5. Sécurité autour des écoles

Réflexion sur la pause d'un ralentisseur et de panneaux de signalisation « école » impasse Pierre Malardier. Le coût environ 10 000 euros. Peut-être installation de barrières décalées côté porche afin d'obliger les enfants à s'arrêter avant de s'engager sur le passage piéton

6. Conseil d'école

Il y a possibilité de venir au conseil d'école mais au préalable faire la demande auprès de madame le maire ou l'adjointe aux écoles pour aviser la direction des écoles et avoir son accord.

7. Questions diverses

Voir si possibilité de mettre des abattants de toilette, problème de température l'hiver dans les toilettes des élèves

II. Affaires sociales

1. Compétence sociale:

Transfert de la compétence sociale à la Communauté des communes des Bertranges à la Nièvre (sauf le périscolaire qui restera à la charge financière de la commune). Donc, le contrat Enfance et Jeunesse sera désormais géré par la CCBN.

2. Actions Sociales:

Le Budget pour le CCAS a été revu à la hausse. Les membres du bureau proposent 3500 € au lieu de 2000 €.

(Il faut noter que les gens rencontrent beaucoup de problèmes financiers en cette période d'austérité).

Commission des Affaires Culturelles

Points abordés :

1. Organisation de la Fête de la Musique prévue le mardi 23 juin 2009 à l'Espace Associatif avec la participation des Mardis d'Urzy (Bal Trad), de Mélodie Guitare, d'Alain Charrier et James Anthunes pour des reprises (guitares acoustiques).

2. Préparation de l'exposition d'été qui aura lieu du samedi 27 juin au dimanche 5 juillet et sera ouverte chaque jour de 15H à 18H30 ainsi que le dimanche matin de 10H à midi.

Deux artistes au programme : le peintre Paul Guyot et probablement le photographe Alain Gaymard.

Commission Sport, Loisirs, Jeunesse

Points abordés :

1. Compte – rendu de l'AG consultative à Guérigny inhérente à la fusion prévue entre l'ASGU – football et le club de Chaulgnes afin de permettre aux deux sections de gérer leurs problèmes d'effectifs actuels.

2. Présentation du projet « piste BMX » à Urzy avec remise d'un dossier à chaque participant à cette réunion (justification du projet, étude de faisabilité, estimation du coût, enquête prévisionnelle de fréquentation, responsabilité de la Municipalité, concept de la piste, proposition de participation de chaque membre de la commission au tracé de la piste, calendrier des travaux avec une finalisation prévue fin mai).

3) COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET COMMUNE

◆ Section de fonctionnement

Recettes : 1 261 725 € 29 (+ report 98 090€14 = 1359 815€43)
Dépenses 1 209 142 € 03
Excédent de fonctionnement : 52 583€26
Excédent reporté : 98 090 € 14
Excédent de clôture :150 673 € 40

◆ **Section d'investissement**

Recettes : 57 517 € 90 (+report 68 497 €01 = 126 014€91)
Dépenses : 165 663 €96
Déficit d'investissement 108 146 € 06
Excédent antérieur reporté : 68 497 €01
Déficit de clôture : 39 649 €05

◆ **Restes à réaliser**

Recettes : 55 983 €
Dépenses 9 998 €
Excédent: 45 985 €

Vote : 15 pour et 3 abstentions

4) AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNE

Madame le Maire explique que dans le cadre du fonctionnement comptable du budget commune, l'instruction M14 prévoit que les résultats excédentaires d'exploitation de l'exercice écoulé doivent être affectés par le Conseil Municipal dans les conditions suivantes:

1. En priorité au compte 119 « report à nouveau » en cas de déficit de ce compte,
2. Au financement des futures mesures d'investissement
3. Soit au financement des charges d'exploitation dans le but d'atténuer le coût du service, soit au financement des charges d'investissement

En ce qui concerne le budget de la Commune, l'excédent des résultats de fonctionnement est de 150 673,40 € et le déficit des résultats d'investissement est de 39 649,05€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

1. 150 673,40€ au compte 002 recette de fonctionnement du Budget primitif 2009.
2. 39 649,05€ au compte 001 déficit d'investissement du Budget primitif 2009.

Vote: 18 pour et 1 abstention

5) COMPTE ADMINISTRATIF 2008 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'investissement

Recettes :	44 125€84
Dépenses :	42 346€97
Excédent d'investissement	1 778€87
Déficit reporté :	14 508€39
Déficit de clôture	12 729€52

Section d'exploitation

Recettes :	147 111€69
Dépenses :	93 021€70
Excédent de fonctionnement :	54 089€99
Déficit reporté :	2 302€69
Excédent de clôture :	51 787€30

Vote : 15 pour et 3 abstentions

6) AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire, explique que dans le cadre du fonctionnement comptable des services de l'eau et de l'assainissement, l'instruction M49 prévoit que les résultats excédentaires d'exploitation de l'exercice écoulé doivent être affectés par le Conseil Municipal dans les conditions suivantes :

- ❖ En priorité au compte 119 « report à nouveau » en cas de déficit de ce compte
- ❖ Au financement des futures mesures d'investissement
- ❖ Soit au financement des charges d'exploitation dans le but d'atténuer le coût du service, soit au financement des charges d'investissement.

En ce qui concerne le service de l'assainissement, l'excédent de fonctionnement est de 51 787 euros 30 que l'on affecte au compte ROO2 recettes de fonctionnement et le déficit d'investissement est de 12 729 € 52 que l'on affecte au compte D001 dépenses d'investissement.

Vote : 15 pour et 3 abstentions

7) COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Sous la Présidence de Madame Huguette JUDAS Maire, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Receveur Municipal dont les résultats sont identiques aux comptes administratifs de la Commune et du service public d'assainissement.

Vote : 15 pour et 3 abstentions

8) VOTE DES SUBVENTIONS 2009

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

ASGU	8300€
JGSN Prix de la Municipalité	850 €
Restos du Cœur	250 €
ANAR	200 €

Prévention routière	90 €
Amis de la bibliothèque	230 €
ACL	150 €
Anciens Combattants	100 €
Mélodie Guitare	700 €
Amis du Vieux Guérigny	30€
Coopérative Ecole Elémentaire	371€
Coopérative Ecole Maternelle	212€

Adopté à l'unanimité

Amicale des Pompiers	90 €
----------------------	------

Vote pour : 18, M. Mingat , Pompier, ne prend pas part au vote.

Comité des Fêtes	3000 €
------------------	--------

Vote pour : 18, Mme LEMAITRE membre de l'association, ne prend pas part au vote.

Comité de Jumelage Urzy / Ostra Vetere	1400 €
Société de Chasse	100 €

Vote : 18 pour, 1 abstention

Société de Pêche	200 €
------------------	-------

Vote : 17 pour, 2 abstentions

Comité de jumelage Urzy / Kamp Bornhofen	1500 €
--	--------

Vote : 16 pour, 3 abstentions

TOTAL GENERAL	17773 €
----------------------	----------------

9) CREDITS 2009 POUR LES ENFANTS SCOLARISES A URZY

Le Conseil Municipal vote les crédits suivants :

	Pour mémoire 2008	2009
Fournitures scolaires par élève	42.80 €	43€57
Livres (Elémentaire)	319.16 €	325€55
Jeux éducatifs (maternelle)	204.64 €	208€74
Arbre de Noël par enfant	16.78 €	17€12
Jeux garderie	167.98 €	171€01

Adopté à l'unanimité.

10) ADOPTION DES TABLEAUX D'AMORTISSEMENTS BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve les tableaux d'amortissement technique du budget Commune, qui seront annexés à la présente délibération.

COMMUNE D'URZY									
AMORTISSEMENTS TECHNIQUES 2009									
Compte	N°	Date	Durée	Valeur d'	amortiss à	Dotation	cumul amort	val nette	désignation
		acquis		acquisition	fin 2008		2009		
2182	N337	2005	7	35 341,80	21 205,08	7 068,36	28 273,44	7 068,36	Camion nissan
2183	N325	2005	3	1 500,00	1 500,00	0	1 500,00	0	3 ordinateurs compaq presar
2183	N326	2005	3	540,00	540,00		540,00	0	1 ordinateur compaq presar
TOTAL c/28183				2 040,00	2 040,00		2 040,00	0	
2188	N360	2006	5	31 597,72	12639,08	6 319,54	18 958,62	12 639,10	Tracteur CASEIH
TOTAL GENERAL				71019,52	37 924,16	13387,90	51 312,06	19 707,46	

Vote : 17 pour, 2 abstentions

11) ADOPTION DES TABLEAUX D'AMORTISSEMENTS SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve les tableaux d'amortissement technique du budget du réseau d'assainissement, qui seront annexés à la présente délibération.

ASSAINISSEMENT D'URZY									
AMORTISSEMENT TECHNIQUE ANNEE 2009									
Compte	N°	Date	Montant	Durée	cumul ant	dotation	cumul amorti	val nette	objet
		acquis	initial		fin 2008	2009	fin 2009		
21311	86	01/01/1986	5 942,89	15	5 942,89	0,00	5 942,89	0,00	Station epuration
21311	76	01/01/1986	7 317,30	15	7 317,30	0,00	7 317,30	0,00	Station epuration
21311	20	01/01/2000	32 954,36	15	32 954,36	0,00	32 954,36	0,00	Station epuration
21311	59	01/01/1999	161 520,95	15	96 912,59	10 768,06	107 680,65	53 840,30	équip tch station

21311	6	01/01/2001	12 503,16	15	5 834,78	833,54	6 668,32	5 834,84	équip tch station
21311	10	01/01/1999	41 550,89	8	41 550,89	0,00	41 550,89	0,00	organe de regul
21311	9	01/01/2000	7 573,42	5	7 573,42	0,00	7 573,42	0,00	materiel station
21311	3	01/01/2001	301 920,32	50	54 345,57	6 038,41	60 383,98	241 536,34	Station epuration
21311	4	01/01/1999	4 835,36	50	676,97	96,71	773,68	4 061,68	honoraires station
21311	31	01/01/2002	7 999,70	15	3 199,86	533,31	3 733,17	4 266,53	équip tch station
21311	34	01/01/2005	4 694,30	15	625,92	156,48	782,40	3 911,90	pompe bassin ep
21311	37	01/01/2006	290,27	15	38,70	19,35	58,05	232,22	compteur station
TOTAL DU COMPTE			589 102,92		256 973,25	18 445,86	275 419,11	313 683,81	
Compte	N°	Date	Montant	Durée	cumul ant	dotation	cumul amorti	val nette	objet
		acquis	initial		fin 2008	2009	fin 2009	cpt	
21532	11	01/01/1971	7 749,10	60	4778,57	129,15	4907,72	2 841,38	canal eaux usées
21532	12	01/01/1972	27 478,21	60	16 486,90	457,97	16 944,87	11 449,28	canal eaux usées
21532	13	01/01/1974	39 322,57	60	22 282,80	655,38	22 938,18	16 384,39	canal eaux usées
21532	14	01/01/1993	15 337,57	60	3 578,80	255,63	3 834,43	11 503,14	canal eaux usées
21532	15	01/01/1973	36 460,97	60	21 268,85	607,68	21 876,53	14 584,44	canal eaux usées
21532	16	01/01/1975	25 043,81	60	13 774,10	417,40	14 191,50	10 852,31	canal eaux usées
21532	17	01/01/1976	37 162,28	60	19 200,50	619,37	19 819,87	17 342,41	canal eaux usées
21532	18	01/01/1976	37 317,80	60	18 658,87	621,96	19 280,83	18 036,97	canal eaux usées
21532	19	01/01/1978	42 834,24	60	22 530,10	713,90	23 244,00	19 590,24	canal eaux usées
21532	20	01/01/2000	190 494,95	60	33 865,76	4 233,22	38 098,98	152395,97	canal eaux usées
21532	21	01/01/1972	11 188,23	60	11 188,23	0,00	11 188,23	0,00	canal eaux usées
21532	22	01/01/1999	28 513,23	45	2 534,52	633,63	3 168,15	25 345,08	canal eaux usées
21532	23	01/01/2000	172 893,34	60	172 893,34	0,00	172 893,34	0,00	canal eaux usées

21532	32	01/01/2006	1 430,08	15	190.68	95,34	286.02	1 144.06	canal Pont ST Ours
TOTAL DU COMPTE			673 226,38		363 232,02	9 440,63	372 672,65	300 553.73	
Compte	N°	Date	Montant	Durée	cumul ant	dotation	cumul amorti	val nette	objet
		acquis	initial		fin 2008	2009	fin 2009	cpt	
2181	38	01/01/2005	878,20	5	526.92	175,64	702.56	175.64	Roller flamme
2181	39	02/01/2005	285,01	5	171.00	57,00	228,00	57.01	Poste à souder
2181	40	03/01/2005	692,48	5	415.47	138,49	553.96	138.52	détecteur métaux
2181	41	01/01/2008	10 285.60	5	0	2057.12	2057.12	8228.48	Hydro-cureuse
TOTAL DU COMPTE			12 141.29		1113.39	2428.25	3541.64	8599.65	
Compte	N°	Date	Montant	Durée	cumul ant	dotation	cumul amorti	val nette	objet
		acquis	initial		fin 2008	2009	fin 2009	cpt	
2182	24	01/01/1998	20 223,89	8	20 223,89	0,00	20 223,89	0,00	tracteur landini
2182	26	01/01/2001	4 870,96	5	4 870,96	0,00	4 870,96	0,00	vehicule c15
2182	25	01/01/1996	1 143,37	5	1 143,37	0,00	1 143,37	0,00	véhicule ax
2182	33	01/01/2004	5 000,00	5	4 000,00	1 000,00	5 000,00	0,00	minipelle
2182	35	01/01/2004	1 350,00	5	1 080,00	270,00	1350.00	0.00	remorque p35
2182	36	01/01/2004	2 944,66	5	2 355,72	588,94	2 944,66	0.00	renault kangoo
TOTAL DU COMPTE			35 532,88		33 673,94	1 858,94	35 532,88	0.00	
Compte	N°	Date	Montant	Durée	cumul ant	dotation	cumul amorti	val nette	objet
		acquis	initial		fin 2008	2009	fin 2009	cpt	
2183	28	01/01/2001	1207,51	5	1207,51	0,00	1207,51	0,00	ord + impr
2183	27	01/01/1995	1322,83	5	1322,83	0,00	1322,83	0,00	ordinateur
2183	29	01/01/199	457,34	5	457,34	0,00	457,34	0,00	logiciels

		2							
TOTAL DU COMPTE			2987,68		2987,68	0,00	2987,68	0,00	
Compte	N°	Date	Montant	Durée	cumul ant	dotation	cumul amorti	val nette	objet
		acquis	initial		fin 2008	2009	fin 2009	cpt	
2188	308	01/01/1998	919,27	5	919,27	0,00	919,27	0,00	pilonneuse
TOTAL GENERAL			1 313 910.42		658 899,55	32 173,68	691 073,23	622 837.19	

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS 2009

SERVICE D'ASSAINISSEMENT D'URZY

Compte	Année	Montant initial	Durée	Total amorti au 31/12/08	Dotation 2009	Total amorti au 31/12/09	Valeur nette cpt fin 2009	objet
13111	2000	33 605,86	7	33 605,86	0	33 605,86	0	Sub assainissement
13111	1998	122 837,32	11	100 503,26	11 167,03	111 670.29	11 167,03	Sub assainissement
Total		156 443,18		134 109.12	11 167,03	145 276.15	11 167,03	
13111				0	0	0		Amort à tort
Total				0	0	0		
13118	1998	115 099,01	11	94 171,93	10 463,54	104 635,47	10 463.54	Sub assainissement
13118	2000	32 014,30	7	32 014,30	0	32 014,30	0	Sub assainissement
13118	2002	1 833,00	7	1 047.45	261,85	1 309,30	523,70	Sub assainissement
Total		148 946.31		127 233.68	10 725.39	137 959.07	10 987.24	

Vote : 17 pour, 2 abstentions

12) VOTE DES QUATRE TAXES

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter en 2009 le taux des quatre taxes : le produit attendu sera donc de :

Taxes	Bases d'imposition 2008	Bases Prévisionnelles 2009	Taux fixés 2009	Produit attendu
Taxe d'habitation	1 818 000	1 896 000	11.86	224 866
Taxe foncière sur propriétés bâties	1 193 000	1 234 000	14.40	177 696
Taxe foncière sur propriétés non bâties	54 500	55 300	64.94	35 912
Taxe Professionnelle	180 800	211 600	11.16	23 615
Total				462 089

Vote : 16 pour, 3 abstentions car manque d'informations.

13) BUDGET PRIMITIF 2009 COMMUNE

Après l'avoir étudié chapitre par chapitre et programme par programme, le Conseil Municipal adopte ce budget qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 263 305

Dépenses : 1 263 305

Section d'investissement :

Recettes : 258 820

Dépenses 258 820

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 COMMUNE

	MONTANT	VOTE
FONCTIONNEMENT dépenses		
Chapitre 011	317 583 €	19 pour
Chapitre 012	599 254 €	19 pour
Chapitre 023	129 000 €	19 pour
Chapitre 042	13 388 €	19 pour
Chapitre 65	173 275 €	18 pour 1 abstention
Chapitre 66	30 805 €	19 pour
TOTAL	1 263 305 €	
FONCTIONNEMENT Recettes	1 263 305 €	19 pour
INVESTISSEMENT dépenses		
Hors Opération	95 392 €	18 pour 1 abstention
Opération 181	1 500€	19 pour
Opération 220	11 000€	17 pour 2 abstentions
Opération 228	4 000€	19 pour
Opération 229	1 000€	19 pour

Opération 231	6 000€	19 pour
Opération 232	3 608€	19 pour
Opération 245	45 000€	16 pour 3 abstentions
Opération 249	3 000€	19 pour
Opération 257	3 100€	19 pour
Opération 261	2 055€	19 pour
Opération 262	62 000€	19 pour
Opération 263	2 500€	19 pour
Opération 264	1 220€	19 pour
Opération 265	11 810€	18 pour 1 abstention
Opération 0153	5 635€	17 pour 2 abstentions
TOTAL	258 820€	
INVESTISSEMENT Recettes	258 820€	19 pour

14) DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DGE 2009 : REFECTION DES COURS DE L' ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les racines des arbres plantés dans les cours ont complètement déformé l'enrobé ce qui provoque régulièrement des chutes. Afin de préserver le bien-être des élèves et surtout afin de veiller à la sécurité de tous, il est nécessaire de refaire l'enrobé de ces cours et d'enlever l'escalier reliant l'école élémentaire à l'espace enfance jeunesse.

Montant total des travaux HT : 41 019€00
Subvention DGE 30 % : 12 305€70

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte ce dossier de demande de subvention,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

15) TARIF DE L'ASSAINISSEMENT ANNEE 2009

Madame le Maire rappelle que pour l'année 2008 le prix du m³ assaini était à 1.25 € et propose au Conseil Municipal de maintenir ce tarif pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et maintient le tarif à 1€25 le prix du m³ assaini.

Adopté à l'unanimité.

16) BUDGET PRIMITIF 2009 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Après l'avoir étudié chapitre par chapitre et programme par programme, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce budget qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'exploitation :
Recettes : 206 182

Dépenses : 206 182
Section d'investissement :
Recettes : 465 701
Dépenses : 465 701

17) DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DGE 2009 : INSTALLATION D'UNE CUVE POUR LE CHLORURE FERRIQUE A LA STATION D'EPURATION

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la cuve actuelle où l'on stocke le chlorure ferrique étant percée il est urgent et nécessaire de la remplacer, pour des raisons évidentes de sécurité et d'environnement.

Montant total des travaux HT : 6 834€00
Subvention DGE 30 % : 2 050€20

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte ce dossier de demande de subvention,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

18) GROUPEMENT DE COMMANDE FOURNITURES :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics et plus particulièrement les articles 7 et 8 relatifs au groupement de commandes,

La communauté de communes des «Bertranges à la Nièvre» envisage de créer un groupement de commande pour la passation d'un marché de fournitures et matériel de bureaux ainsi que de produits et matériels d'entretien.

La constitution de ce groupement permettra :

- ◆ la désignation d'un seul fournisseur pour les fournitures et le matériel de bureaux
- ◆ la désignation d'un seul fournisseur pour les produits et les matériels d'entretien
- ◆ le lancement de consultations uniques diminuant ainsi les frais de mise en concurrence.

La procédure appliquée sera un marché fractionné (à bons de commande) : chaque structure, adhérente au groupement de commande, restera maître de ses commandes de l'émission des bons de commande et assurera le suivi et l'exécution des modalités de la facturation.

Dans le souci d'optimiser les coûts de consultation, de rédaction des pièces administratives et d'obtenir les meilleurs résultats, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de créer un groupement de commande dont le coordonnateur sera la Communauté de communes.

Ce groupement est conçu en application des dispositions de l'article 8 du CMP. Il aura pour mission d'organiser l'ensemble de la consultation, chaque adhérent assurant, ensuite, l'exécution de son marché.

Considérant l'intérêt de cette démarche, tant sur les plans financier qu'administratif, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la création de ce groupement de commande dont le coordinateur sera la communauté de communes des « Bertranges à la Nièvre »,
- autorise Mme JUDAS à signer la convention d'adhésion au groupement avec les structures intéressées par cette démarche
- autorise Mme JUDAS à signer tout document s'y afférant.

Vote : 18 pour 1 abstention

19) APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 1^{ER} DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009, CODIFIEES A L'ARTICLE L.1615-6 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, POUR LE VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2008.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 245 859€ ;
- DECIDE d'inscrire au budget de la Commune 123 428€ et de l'Assainissement 420 820€ de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 121% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- AUTORISE Madame le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune]s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Adopté à l'unanimité.

20) TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux.

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promu- promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire, il peut varier entre 0 et 100 %. L'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau d'avancement annuel.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade de la collectivité comme suit :

tous les grades des filières administratives, techniques, animations, culturelles et médico-sociale à un taux de 100%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'adopter les propositions du Maire,
- de reconduire tacitement ces dispositions sauf décision expresse de l'Assemblée, après avis du Comité Technique Paritaire.

Adopté à l'unanimité.

21) INFORMATIONS DIVERSES

- Le Lotissement (5 lots) prévu au Champaul est actuellement suspendu. Ce projet devrait être repris par deux associés.
- Concernant la fermeture de Classe en maternelle, il n'y a pas d'éléments nouveaux. Inquiétude sur le devenir du 3^{ème} poste d'ATSEM.
- Le 7 juin 2009 auront lieu les élections européennes.
- Afin de remettre la carte d'électeur aux jeunes de 18 ans. une Cérémonie de la Citoyenneté (Décret n° 2007-168 du 8 février 2007 relatif à la cérémonie de citoyenneté pour la remise de la carte électorale, JO du 9 février 2007) sera organisée dans les prochains jours.
- La signature de l'acte de vente concernant la station épuration a été effectué.
- Faire un rappel concernant le brûlage des déchets.
- SIAEP

L'abonnement passera de 17€34 à 18€00.

Une demande de devis a été faite concernant l'installation d'une nouvelle télégestion à l'usine d'ultrafiltration.

La séance est levée à 21h40.